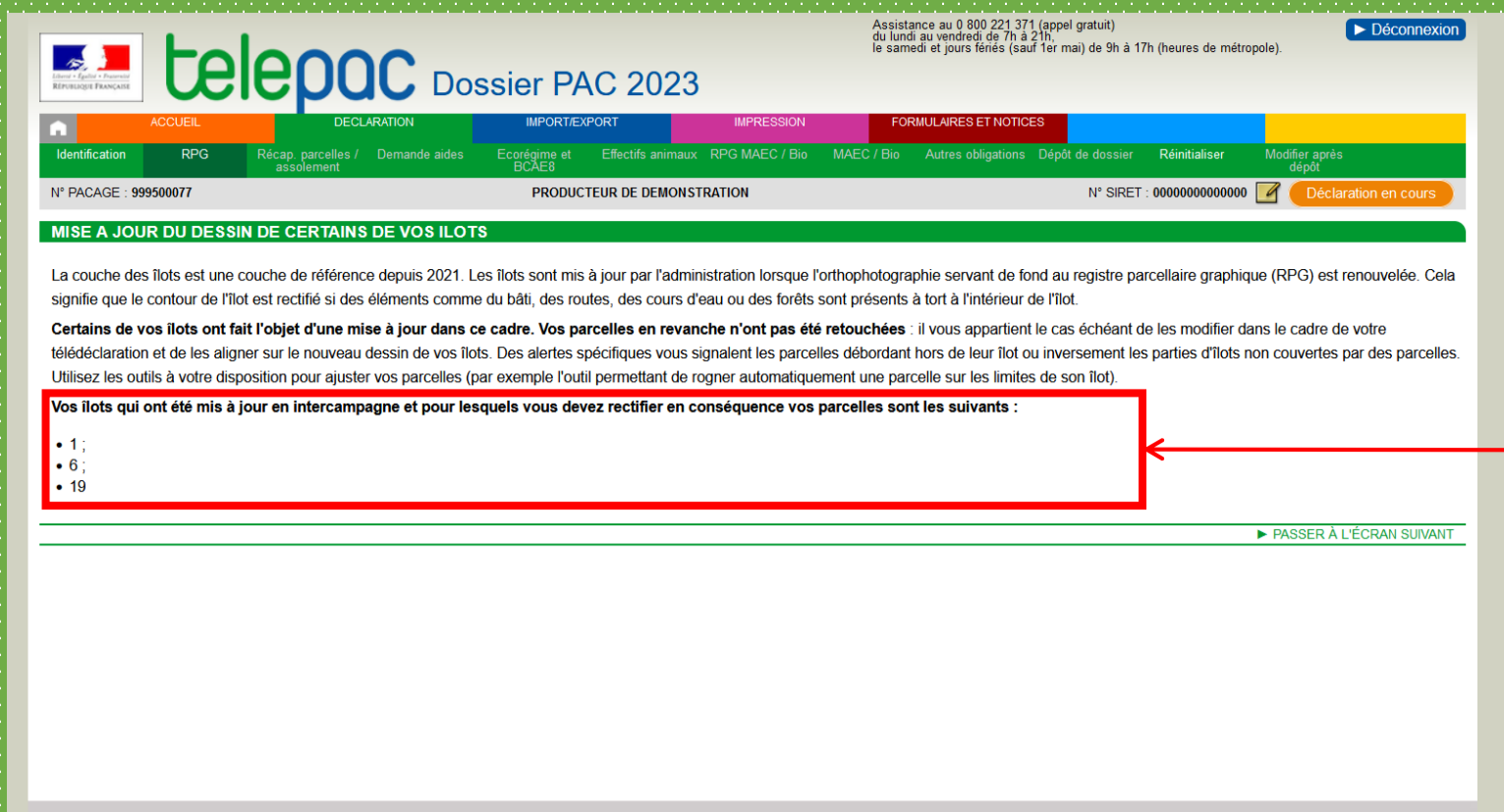


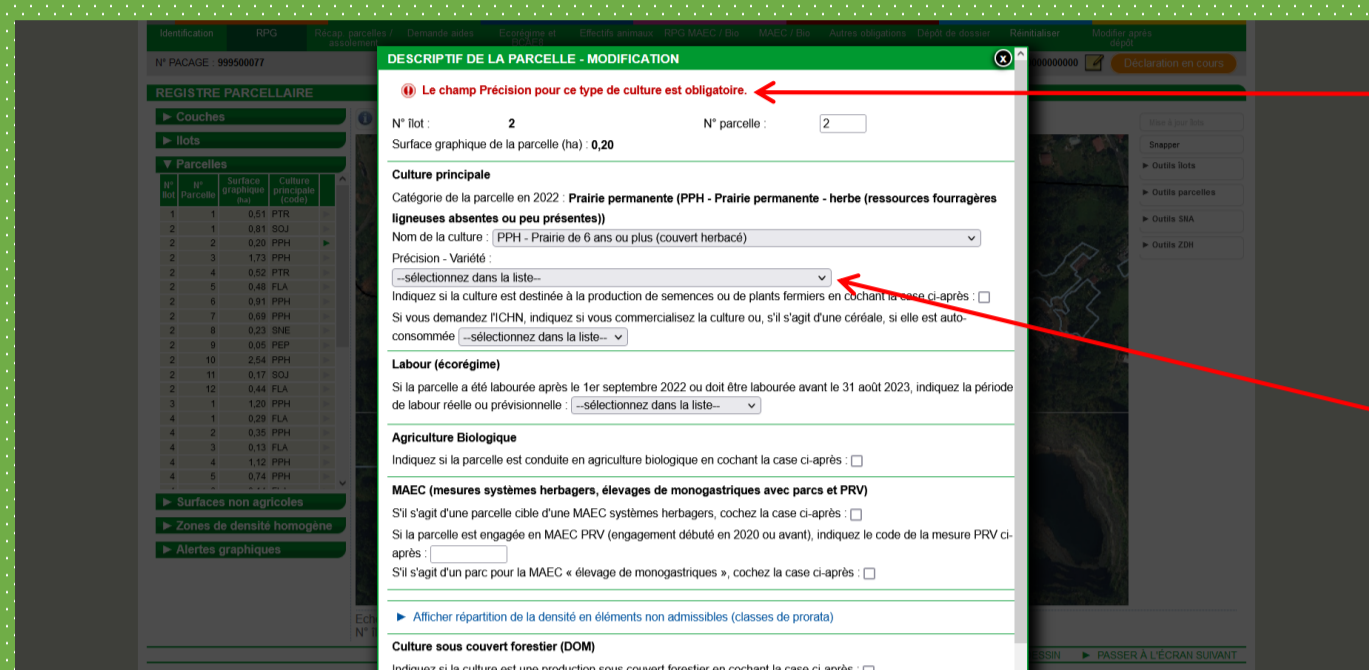
1. Retenez les ilots



Lors de votre télédéclaration avant d'arriver sur la carte, **penser à retenir le numéro des ilots qui ont été modifiés comme indiquer ci-contre.** Vous devrez absolument **effectuer une rectification sur la ou les parcelles de ces ilots.**

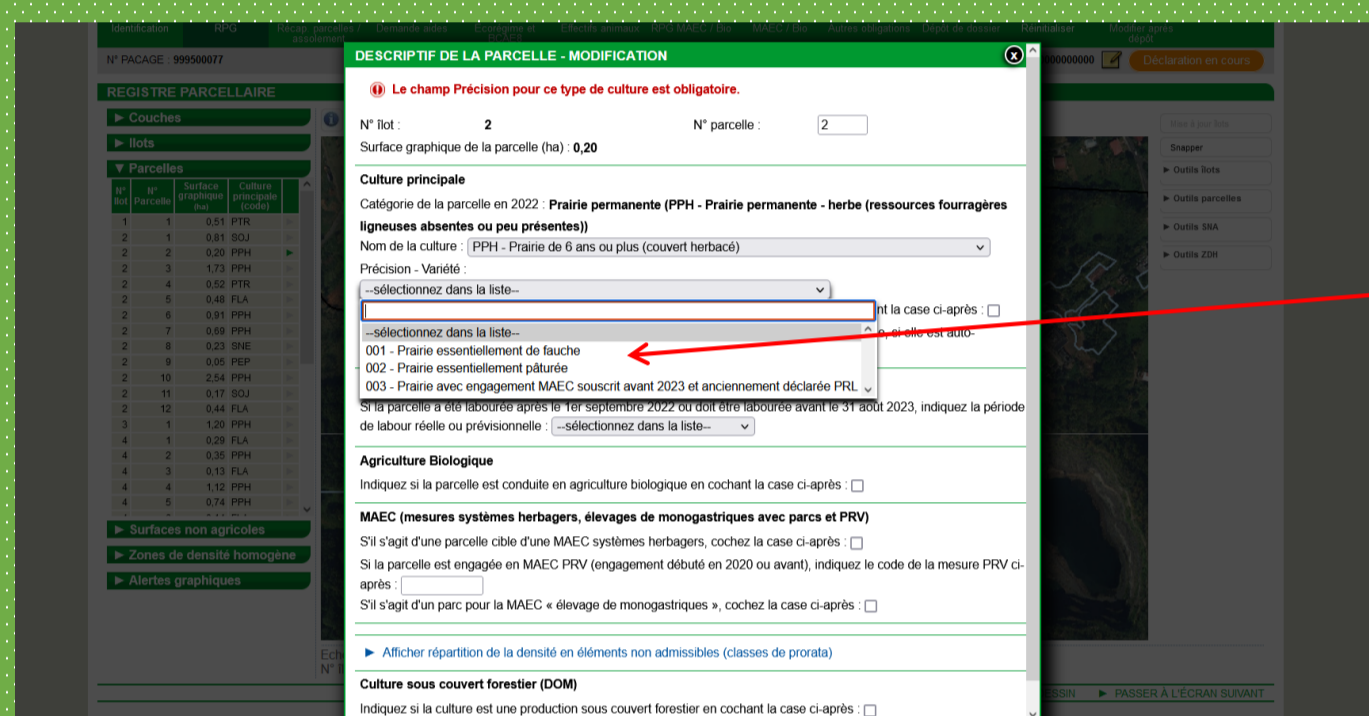
2. Erreurs possibles

2.1. Erreur précision



Si vous n'arrivez pas à valider un code culture pour une parcelle, **remonter la page et vérifier qu'une erreur ne s'affiche pas.** Dans de nombreux cas, comme celui-ci, vous devez **indiquer la précision.** Généralement lors de la validation un message d'erreur s'affiche comme ceci.

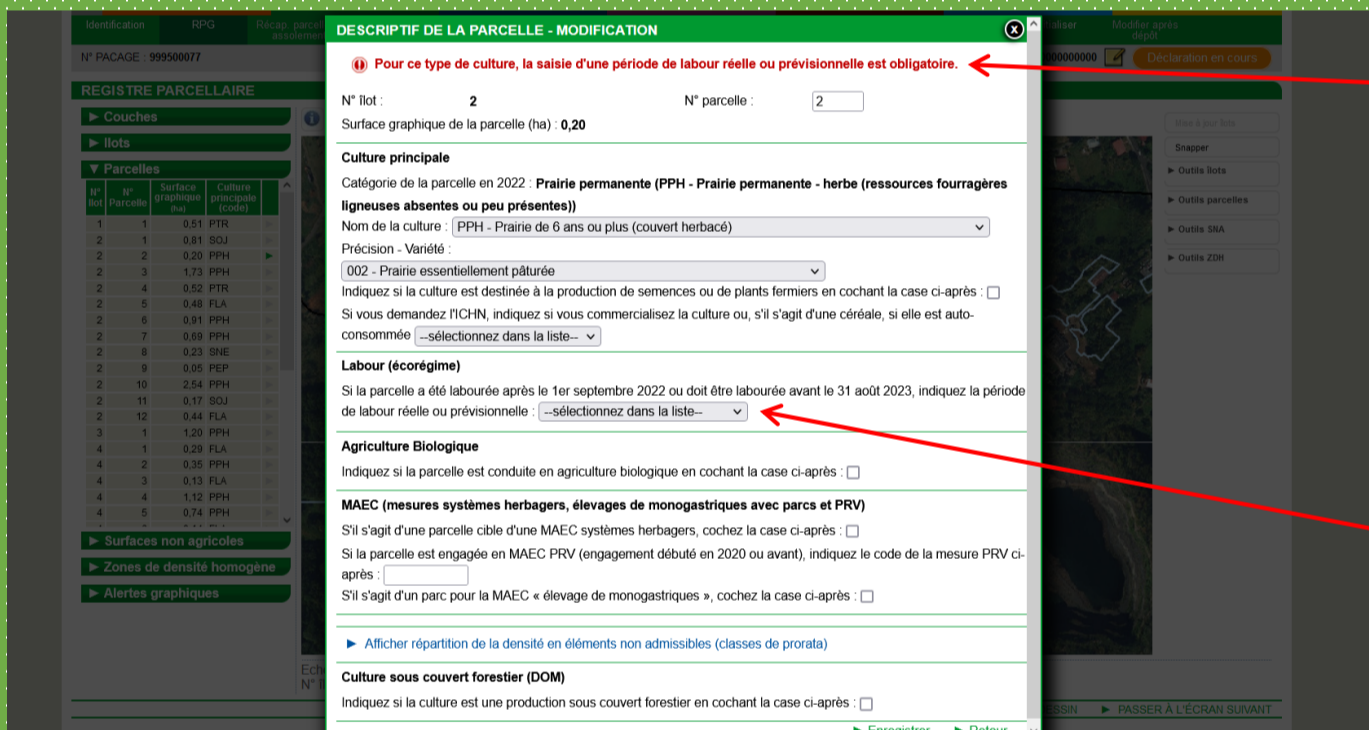
Pour indiquer la précision cliquer sur « --sélectionner dans la liste-- »



Sélectionner ici le type correspondant à votre activité.

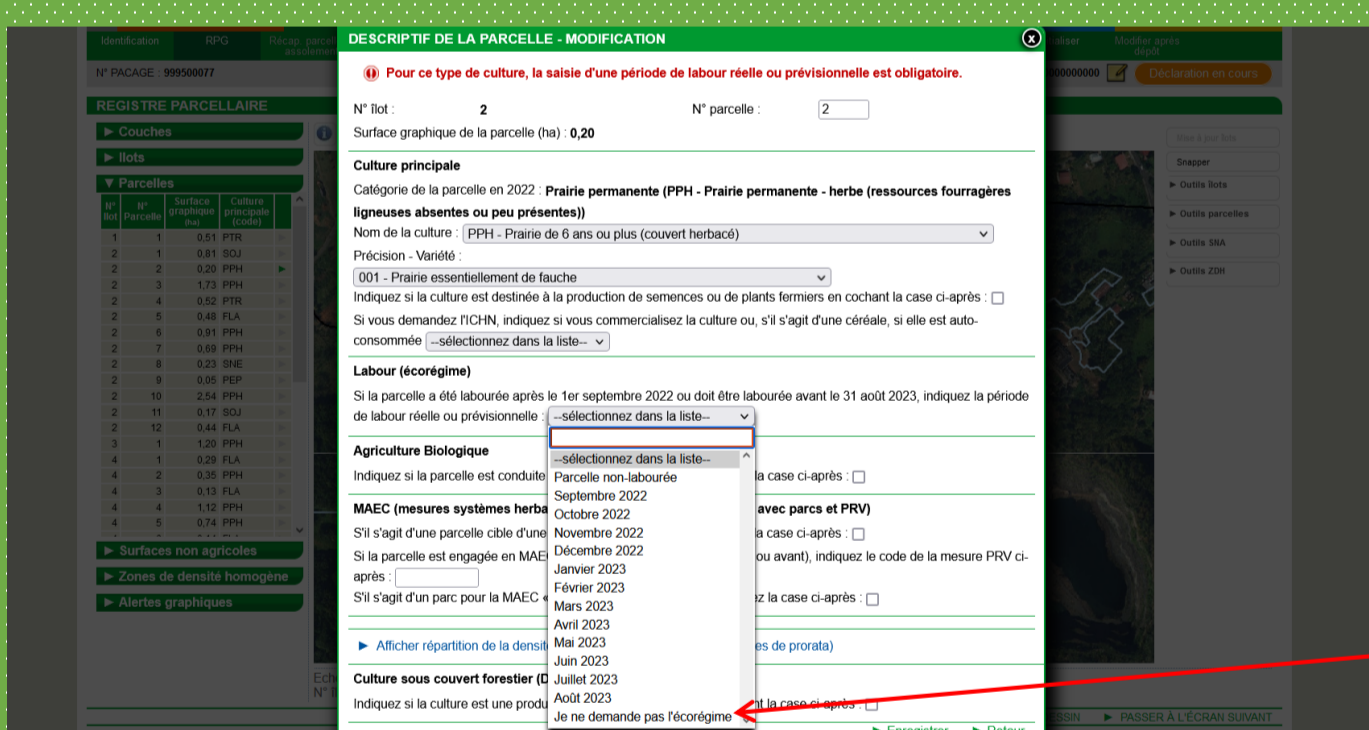
NB : La case « 003- Prairie avec engagement MAEC souscrit avant 2023 et anciennement déclarer PRL » ne concerne pas la Martinique.

2.2. Erreur écorégime



En fonction de votre type de culture vous pourrez être confronté à cette erreur, **elle est liée à l'écorégime.** En effet, il est **indiqué par défaut que vous demandez cette aide, mais elle ne concerne pas la Martinique.** Généralement lors de la validation un message d'erreur s'affiche comme ci-contre.

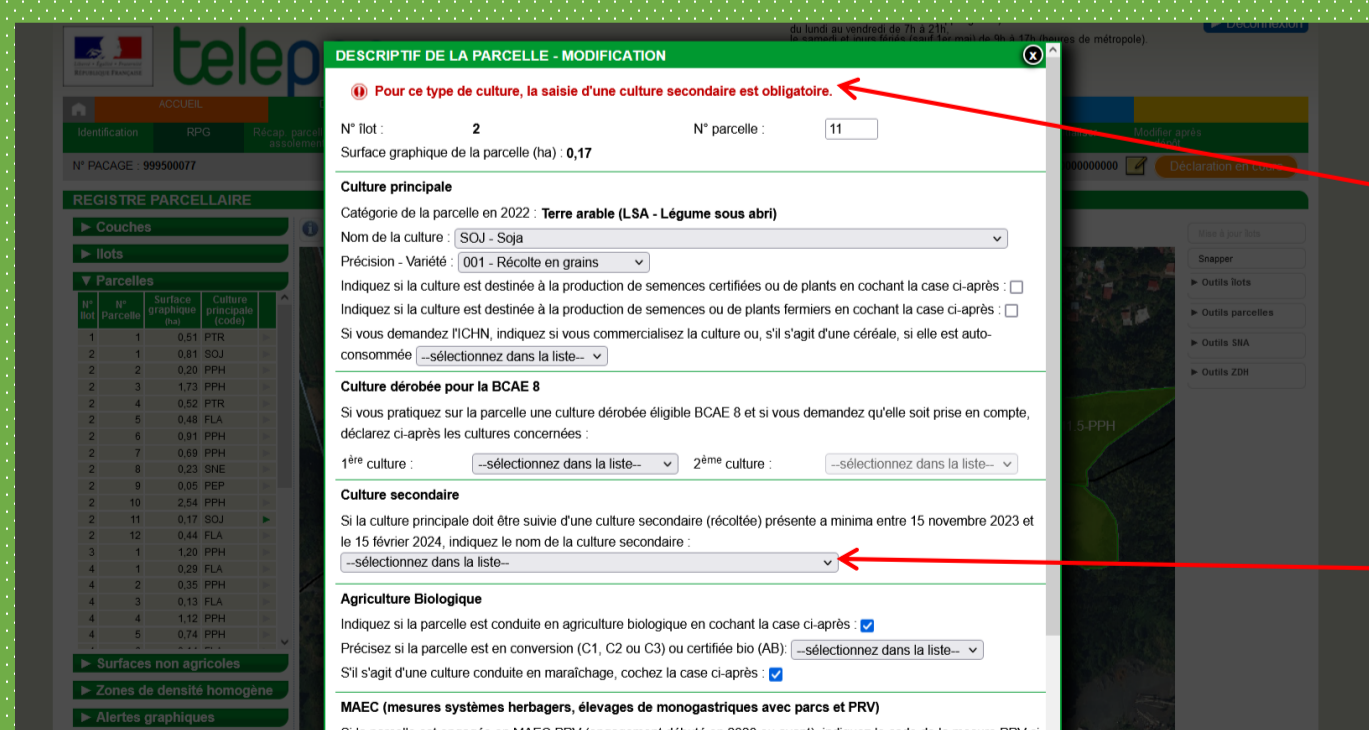
Pour cela cliquer sur « -- sélectionner dans la liste-- ».



Sélectionner la case : « Je ne demande pas l'écorégime ».

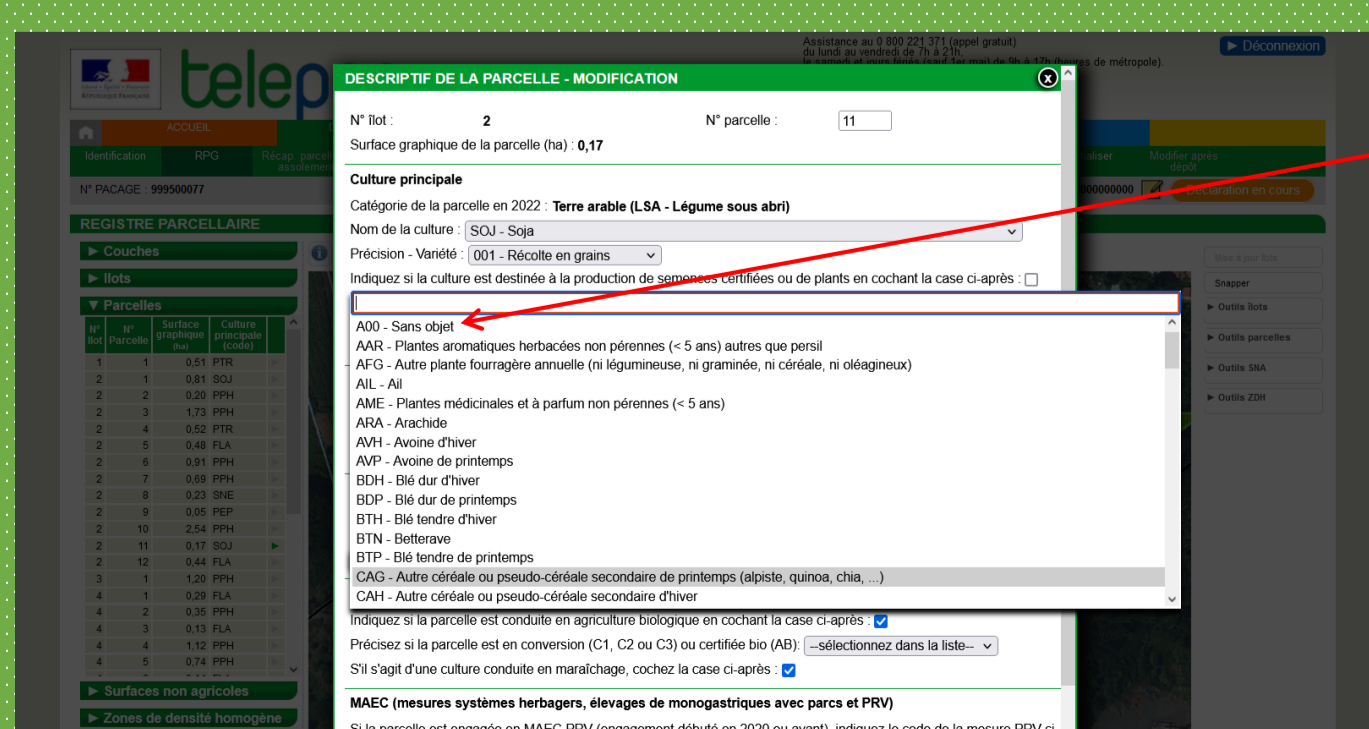
Vous pouvez maintenant valider votre code culture pour chaque parcelle.

2.3. Erreur culture secondaire



Egalement, pour certaines cultures, vous pouvez avoir ce genre d'erreur **liée aux cultures secondaires.** Principalement utilisée pour l'hexagone qui a un climat tempéré, **cette précision ne concerne pas la Martinique.**

Pour l'enlever cliquer sur : « --sélectionner dans la liste-- ».



Sélectionner la case : « A00 - Sans objet ».

Vous pouvez maintenant valider votre code culture pour chaque parcelle.